



République Française
Département du Pas-de-Calais
Arrondissement de Béthune

Extrait du registre des délibérations
De la commune de SAILLY SUR LA LYS
Séance du 30 avril 2026

Date de la convocation : 15 avril 2026

Date d'affichage : 15 avril 2026

L'an 2026 le jeudi 30 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saily sur la Lys, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, la salle des Mariages de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre-Luc RAVET, Maire.

Étaient Présents : M. RAVET Pierre-Luc - M. BARBAUX Maxime - Mme BLONDEL Marie-Christine – Mme BOUNOUA Rachida - Mme CALDI Christine – Mme CHEVALIER Bernadette - M. COLLET Olivier – M. COTE Alexandre – M. COUSIN Franck - M. DEWILDE Patrick - Mme DESROUSSEAUX Anaïs - M. DUPONT Bruno – Mme GAUDEFROY Laëtitia - Mme HERDIN Andrée - M. KNOCKAERT Vincent – M. LEFEBVRE François – M. LEIGNEL David - Mme MARTEAU Martine – Mme MASSELUS Kelly – Mme RICBOURG Adeline – M. RIZKI Abdelhamid - Mme RUCKEBUSCH Geneviève – Mme RYCKEBUSCH Cécile – Mme TANGHE Sophie – M. TEMPERMAN Jean-Luc – M. VERMERSCH Olivier.

Absent(s) ayant donné procuration : M. COTE Alexandre – M. TRIOUX-CHEMIN Sébastien

Absent(s) : 0

Secrétaire de séance :

A été nommé secrétaire : Madame Laëtitia GAUDEFROY

Nombre de membres du Conseil municipal : 27

Nombre de membres présents : 25

Nombre de membres votants : 27

Délibération n° 2026 – 20

Objet : Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2025 (pour annexion au CA 2025)

Vu l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales ;

Conformément à cet article les communes de plus de 2000 habitants doivent délibérer sur le bilan de l'année précédente en matière d'acquisitions et cessions immobilières, ce bilan devant être annexé au compte administratif ;

Ceci exposé, le conseil municipal approuve le tableau ci-dessous présentant les opérations immobilières réalisées au cours de l'année 2025 :

Références cadastrales	Superficie	Montant total	vendeur/ acquéreur	Date de l'acte
ACQUISITIONS				
Parcelles AK 140 à 143 constituant la majeure partie du site Maison Blanche	25 998 m ²	345 000.00 €	M. et Mme Henri Lepoutre	31 juillet 2025 en l'étude de maître Roche
Parcelle AK 186 située en front à rue du site de la Maison Blanche	5 241 m ²	11 500.00 €	M. Alexis Lepoutre	31 juillet 2025 en l'étude de maître Roche
CESSIONS				
Parcelle AH 330 constituant le site de l'ancienne école George Sand	2 662 m ²	430 000.00 €	Association Notre Maison	28 janvier 2025 en l'étude de maître Chombart
Parcelle AH 75 constituant la Maison des associations dit ancien presbytère	1 129 m ²	242 500.00 €	M. de Barros et Mme Floch	25 août 2025 en l'étude de maître Chombart

A l'unanimité

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Les, jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Maire,
 Pierre-Luc RAVET

